

Un réveillon rien que pour eux avec



Formulaire de réservation Région

Je réserve pour le 31 décembre 2016 :

Le Forfait «Nuit » Pour une durée de **12h**, valable dans la tranche horaire 18h-9h du matin :

Garde Simple * : 150 €

dont 40 € de frais d'agence et 110 € de rémunération nette (soit 9H x 11,11 € +10% de congés payés).

Garde Groupée ** : 180 €

dont 50 € de frais d'agence et 130 € de rémunération nette (soit 9H x 13,13 € +10% de congés payés).

Le Forfait «Soirée » Pour une durée de **4h**, valable dans la tranche horaire 18h-2h du matin :

Garde Simple * : 80 €

dont 25 € de frais d'agence et de 55 € rémunération nette (soit 4H x 12,50 € +10% de congés payés).

Garde Groupée ** : 100 €

dont 30 € de frais d'agence et de 70 € rémunération nette (soit 4H x 15,91 € +10% de congés payés).

NOM/PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

Station de transport en commun la plus proche (si nécessaire) :

Téléphone Portable :

Email :

Codes d'entrée (si nécessaire) :

Enfants

Prénom : Date de naissance : Prénom : Date de naissance :

Prénom : Date de naissance : Prénom : Date de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Je règle les frais d'agence par :

Chèque CB (je contacte mon agence pour le règlement à distance)

Signature et bon pour accord :

Je précise mes horaires* : De ...h... à...h...

*heure de démarrage au plus tard : 22h00



Réservation par prépaiement intégral des frais d'agence (chèque ou carte bleue).
Prévoir le repas, couchage ainsi que le retour de l'intervenant (indemnités kilométriques, taxi ou accompagnement).
Votre réservation vous sera confirmée par retour de mail dans les 8 jours suivants la réception du règlement.

J'ai bien noté qu'en choisissant cette formule, je deviens l'employeur de l'intervenant sélectionné et délégué par Babychou Services. Il est de ma responsabilité de la déclarer et par conséquent de m'acquitter des cotisations sociales auprès de l'Urssaf.

Tarif Heure supplémentaire au-delà du forfait :

garde simple : 16€ nets avec les 10% de congés payés - garde partagée : 19€ nets avec les 10% de congés payés

* enfants de la même fratrie ** enfants n'appartenant à la même fratrie (maximum 5 par intervenant)